## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 Mai 2022 à 20 heures, salle du conseil.

Présents: Mme BACQ Mélanie, M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, Mme DECAUX Brigitte, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GALET Amélie, Mme GILLERON Joselyne, Mme LODATO Nathalie, M. PIERART Philippe, Mme WITASSE Catherine, M. LEBRIEZ Louis, M. DELATTE Guillaume, M. DERET Cédric.

Procuration(s):

Mme GUILLAUMON Marie donne procuration à M. CARION Benoit

Excusée : Mme GUILLAUMON Marie Secrétaire de séance : M. Lebriez Louis Président de séance : M. FAURE Jean

1) Approbation du compte rendu du 04 Avril

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : Adopté à la majorité (Pour 14/ Abstention : 1 / Contre : 0)

2) Cession de la maison située au 142 rue de Solesmes appartenant à la commune de Vendegies-Sur-Écaillon

Vente de la Maison avec les ateliers communaux pour 90 000 euros. Un géomètre est passé pour borner la parcelle.

Vote : Adopté à la majorité (Pour 12/ Abstention : 3 / Contre : 0)

2) Convention d'adhésion pour un affichage urbain (publicité et informations municipales)

Ce point ne sera pas abordé aujourd'hui, car nous attendons un retour de la CCPS qui doit émettre un avis. Il sera donc abordé lors d'un prochain conseil municipal.

3) Mise à jour du tableau des effectifs.

M. le Maire donne au conseil le tableau des effectifs.

- C. DERET : Quels sont les changements ?

- M. le Maire : Un agent administratif passe à temps plein. A ce propos, M. le Maire tient à remercier cet agent pour son investissement, la qualité de son engagement et de son travail.
- J. GILLERON note également l'arrivée d'une auxiliaire de puériculture principale de classe normale à temps non complet.
- -B. CARION : Ne fallait-il pas délibérer pour ouvrir le poste ?
- -J. GILLERON : Le poste a été créé suite à l'arrêté envoyé au CDG lors de l'arrivée de cet agent.
- -B. CARION: Le tableau n'est pas clair entre les temps partiels et complets

Vote : Adopté à la majorité (Pour 13/ Abstention : 2 / Contre : 0)

- 5) Modification statutaire de la CCPS transférant la nouvelle compétence facultative : les usages numériques / nouvelles technologies de l'information de la communication (NTIC) en matière de numérique éducatif concernant les écoles du 1er degré (espace numérique de travail)
- -B. CARION: Quelles sont les différences avec l'ENT actuel?
- M. le Maire : C'est pour uniformiser la gestion du numérique sur le territoire.

Vote : Adopté à l'unanimité

- 6) Questions et Informations diverses
- M. le Maire demande les disponibilités des conseillers pour l'organisation du bureau de vote et des tables de dépouillement pour les élections législatives.
- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'un agent technique a demandé une augmentation de son IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Il pense que sa demande est légitime car il fait du très bon travail.

Aucune remarque n'étant formulée, un arrêté sera donc pris en ce sens.

- M. le Maire propose également d'augmenter l'IFSE d'un agent administratif, en reconnaissance de son travail et de son investissement en l'absence du secrétaire de mairie.

Aucune remarque n'étant formulée, un arrêté sera donc pris en ce sens.

- M. le Maire informe que le SIDEC va installer une borne de recharge pour les véhicules électriques sur notre commune. Après étude et réflexion, elle sera très probablement implantée sur le parking engazonné de la place du Lonny afin de limiter au maximum les travaux d'installation et de branchement électrique.

- M. le Maire fait circuler les différentes études concernant l'inscription du nom de l'école et la plaque d'inauguration des nouvelles classes. Les Conseillers sont invités à donner leur avis sur ces différentes propositions.
- M. le Maire informe également les Conseillers que depuis le départ de l'ancien secrétaire de Mairie, une aide technique a été demandée à la CCPS afin de traiter au mieux et au plus vite tous les dossiers municipaux.
- J. GILLERON: Cet été il y aura 6 centres aérés dans la CCPS. Il n'y en aura pas à Escarmain car il n'y a pas de personnels qualifiés, les formations n'ayant pu avoir lieu en raison du COVID. Il n'y en aura également pas à Vendegies en raison du déménagement des classes.
- J. GILLERON souligne des absences dans le personnel communal pour le périscolaire. Elle tient à adresser un grand MERCI à l'ensemble des bénévoles qui aident quotidiennement pour que le service communal continue (cantine et ménage). Sans eux, le service de cantine ne pourrait pas être assuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.